Processus de paix au Moyen-Orient

1995/2097(INI) - 14/11/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le rapport de M. Luigi COLAJANNI (PSE, I) adopté par 318 voix contre 44 et 22 abstentions reflète la vive inquiétude du Parlement européen face au blocage du processus de paix. Le Parlement se félicite toutefois de la reprise des négociations et espère qu'elles conduiront à une mise en oeuvre rapide des accords d'Oslo. Il rappelle la nécessité de parvenir à une solution juste et durable, comprenant la satisfaction de l'aspiration des Palestiniens à une véritable patrie. L'attitude du gouvernement Netanyahu est dénoncée car la nouvelle politique israëlienne consiste à "ne pas reconnaître, ni appliquer les engagements pris par le gouvernement antérieur". Le non-retrait de l'armée israëlienne d'Hébron, les nouvelles implantations dans les territoires de l'Autorité palestinienne, l'ouverture du tunnel sous l'esplanade des mosquées, les incertitudes qui pèsent sur le sort de la Maison d'Orient et le bouclage des territoires sont autant d'éléments qui compromettent gravement les relations israëlo-palestiniennes et risquent d'entraîner une dégradation générale de la situation. Dans ce contexte, le gouvernement israëlien est fermement appelé à ne pas persister dans sa politique et donc à appliquer les accords d'Oslo car le dialogue avec l'autorité palestinienne constitue la seule voie pour parvenir à la paix. Par ailleurs, à propos de la situation dans les territoires de l'autorité palestinienne, le rapport se déclare préoccupé par la récente dégradation de la situation concernant le respect des droits de l'homme et l'établissement de la démocratie. Il souligne qu'il est indispensable que l'autorité palestinienne s'engage à développer les garanties démocratiques, les droits individuels, le droit d'association et les droits de l'homme. Face à cette situation, l'Union devrait, en complément de son rôle de premier plan en matière d'assistance économique, prendre une initiative politique, notamment en s'efforçant de renforcer la société civile palestinienne. Le Parlement se montre favorable à la désignation de l'envoyé spécial dans la région. En outre, il est positif d'entamer les négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial UE/Autorité palestinienne. Celui-ci devrait être remplacé par un accord d'association lorsque l'autorité palestinienne sera dotée d'un statut juridique lui permettant de conclure ce type d'accord. Enfin le PE estime que la paix doit être globale, c'est-à-dire conclue également avec les voisins d'Israël. Il faut reprendre les négociations avec la Syrie; ce pays doit conclure un accord avec le Liban dont les troupes étrangères doivent se retirer. L'intégrité territoriale du Liban et la sécurité d'Israël doivent être respectées. Quant à l'Iran, il lui est demandé d'user de toute son influence auprès des groupes fondamentalistes pour ne pas faire obstacle au processus de paix.